



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

Monitoring des médias

Rapport - synthèse du deuxième trimestre 2013

Le Conseil supérieur de la communication est une autorité administrative indépendante, chargée de la régulation des médias. Dans le cadre de l'exercice de ses missions, le CSC procède principalement à l'observation du contenu des médias en vue de relever, d'une part, les manquements aux textes législatifs et réglementaires régissant le secteur de la communication ainsi qu'à la déontologie journalistique. L'observation du contenu des médias permet au CSC, d'autre part, de faire l'état du pluralisme et de l'équilibre de l'information.

Le présent rapport de synthèse porte sur les résultats de cette observation faite au cours du deuxième trimestre 2013. L'approche méthodologique et les données statistiques relatives à ces observations sont contenues dans le rapport général publié sur le site internet de l'institution : www.csc.bf.

I- De la mise en œuvre du principe du pluralisme et de l'équilibre de l'information

I.1 Du pluralisme et de l'équilibre de l'information dans les médias audiovisuels publics

Durant ce trimestre, les médias observés sont : la *RTB / Télé*, la *RTB/ Radio*, la *RTB2 /Télé* et la *RTB2/Radio*.

1.1.1 A la RTB/Radio

Le volume horaire global consacré aux événements socio-politiques s'élève à 31h39'51" pour les temps d'antenne (TA) et 08h37'46" pour les temps de parole (TP). De façon générale la période a connu un ralentissement des activités des partis politiques. Seuls l'UPC et le CDP ont été actifs. Ce qui leur a permis d'obtenir des temps d'antenne significatifs après les élections.

On note une dominance des ondes par le gouvernement qui obtient un temps d'antenne de 22h06'15" et un temps de parole de 04h57'51", soit un taux de 69.81% de TA. La Présidence du Faso vient en deuxième position avec un volume de TA de 02h23'15", soit un taux de 07.54% et un TP de 01h12'21". La Société civile a été peu active comparativement aux périodes passées. Elle a enregistré un volume de TA de 02h15'24" soit 07,38% et 55'22" de TP. Les autres institutions (CSC, CENI, CES, Médiateur du Faso, etc.) ont bénéficié de 02h08'33" de TA soit 06,77% et 34'32" de TP. Les partis politiques pris ensemble ont recueilli un volume de TA de 01h 40'53" soit un taux de 05,31% et un TP de 46' 59" soit 02,47%.

1.1.2 A la RTB/Télé

Les statistiques établies à la RTB/Télé au cours de ce deuxième trimestre 2013, révèlent que cette chaîne a octroyé aux acteurs socio-politiques un TA de 60h50'36" et un TP de 29h47'08".

Les données permettent de constater, la prédominance récurrente du Gouvernement dans l'occupation de l'antenne. Il a obtenu un TA de 37 h 30' 49" soit environ 62 % du TA total. Il est suivi de la Présidence du Faso et de la Société Civile qui recueillent respectivement 4 h 50'20" et 03 h 57' 59" de TA. Les statistiques relatives aux partis politiques, présentent le CDP et le PAREN comme ceux ayant obtenu le plus grand TA avec plus de 3 heures de TA. Ils sont suivis de l'UNIR/PS qui enregistre 1h 08' 30" de TA. L'UPC qui occupait la deuxième position au premier trimestre se classe 4^{ème} avec 24'04" de TA.

I.1.3 A la RTB2/Radio

La *RTB2/Radio* a enregistré quatre (04) acteurs qui ont animé la scène politique nationale : la Présidence du Faso, le Gouvernement, les autres institutions et les partis politiques.

En termes d'occupation du temps d'antenne, le Gouvernement vient en première position avec 05 h 44' 29". Il est suivi respectivement des autres Institutions avec 47'08", des Partis politiques avec 32'31" et de la Présidence du Faso qui a obtenu 18'23'.

I.1.4 A la RTB2/Télé

Sur cette chaîne de télévision, tous les cinq (05) acteurs répertoriés pour l'évaluation du pluralisme et de l'équilibre de l'information ont obtenu des TA. Le gouvernement vient en tête avec 04h39'59" de TA, suivi de la Société civile avec 01h09'31" de TA, des Partis politiques avec 54'52" de TA, de la Présidence du Faso et des autres Institutions avec respectivement 29'38" et 29'18" de TA.

I-2 Du pluralisme et de l'équilibre de l'information dans les médias audiovisuels privés

L'observation du pluralisme et de l'équilibre de l'information au niveau de l'audiovisuel privé a concerné la chaîne de télévision *BF1* émettant à Ouagadougou, la radio *Liberté de Parler et de Communiquer* (LPC) de Bobo, les radios *Munyu* et *Tériya* de Banfora et radio *Salaki* de Dédougou.

I.2.1 A la Télévision « BF1 »

La télévision *BF1* a accordé 27h48'57" de TA et 12h07'31" de TP aux acteurs sociopolitiques. Le gouvernement reste le principal acteur dans l'occupation de l'antenne avec 13h05'24" de TA soit 47% du TA global. Les partis politiques viennent en deuxième position avec environ 6 heures de TA. Ce média a octroyé plus de 5 heures de TA à la société civile.

Quatre (04) forces politiques émergent dans l'occupation des temps d'antenne. Il s'agit du PAREN avec 01h59'15" de TA, l'UNIR/PS qui obtient 01h06'10", le PIB qui bénéficie de 01h02'37" de temps d'antenne et le RDP avec 59'20" de TA.

1.2.2 A la radio « LPC »

Il ressort des statistiques que la radio *LPC* a accordé aux événements sociopolitiques **02h08'12"** de temps d'antenne et **52'22"** de temps de parole. Le gouvernement vient en tête avec 01'06", soit **47,66%** du temps d'antenne global. Il est suivi de la société civile qui obtient 27'51" de TA et 10'00" de TP, soit 21,72% du TA global. A la suite de la société civile, les Partis politiques viennent en troisième position avec 15'59" de TA et 10'18" de TP, soit 12,47 de TA global. Les autres Institutions viennent en quatrième position et obtiennent 13'54" de TA, 06'02" de TP soit 10,84% du TA global. La Présidence du Faso vient en cinquième position et obtient 9'22" de TA et 01'52" de TP, soit 07.32%. En définitive, on note un déséquilibre de l'information en faveur du gouvernement, **47,66%**.

1.2.3 Les radios Munyu, Tériya et Salaki

A la radio *Munyu*, sur un TA global de 01 h 43' 27", le Gouvernement a obtenu 01h 12' 46", la société civile 21'09" et les autres institutions 09'32".

A la radio « *Tériya* », le TA global est de 03 h 00' 56" dont 01h 32' 21" de TA pour le Gouvernement, 01h 22' 15" pour la société civile, 06'20" pour les autres institutions.

A la radio « *Salaki* » de Dédougou, seuls le Gouvernement et la Société civile ont obtenu des temps d'antenne au cours des mois de mai et de juin. Le volume total de TA enregistré est de 02h07'44". Le gouvernement a eu 01h07'32" de TA, soit 52,87% du TA global. La société civile, quant à elle, a obtenu 01h00'12" de TA soit 47,13% du TA.

Les partis politiques et la Présidence du Faso n'ont pas eu de temps d'antenne dans ces médias.

I-3 Du pluralisme et de l'équilibre de l'information dans la presse écrite

Le monitoring des journaux a permis de passer en revue, les contenus de 17 titres de journaux dont six (6) quotidiens, six (6) hebdomadaires et cinq (5) bimensuels.

1.3.1 Les quotidiens

Seize (16) acteurs politiques ont contribué à l'animation du débat public national au niveau des quotidiens. Le cumul de l'ensemble des espaces consacrés à l'actualité politique au niveau de ces organes a été de 88,¾ de pages écrites et cent soixante-seize (176) illustrations.

Le classement des acteurs politiques au prorata du nombre de pages enregistrées au niveau des trois principaux quotidiens pris séparément se présente comme suit :

- *Sidwaya*, CDP, UPC, UNIR/PS, ADF/RDA, L'Autre Burkina ;
- *Le Pays*, CDP, UPC, UNIR/PS, CFOP/B, UNDD ;
- *L'Observateur Paalga*, CDP, UPC, ADF/RDA, Le Faso Autrement, UFC.

1.3.2. Les hebdomadaires

Le décompte des différentes pages réservées aux acteurs politiques, excepté *Le Patriote et Bendré* donne comme résultats 18 ; ¾ de pages rédactionnelles et trente-sept (37) images.

Pour ce qui est des statistiques établies au compte des partis ou formations politiques, le CDP occupe la première place avec respectivement 2,5 pages écrites et cinq (05) illustrations dans *L'Hebdomadaire du Burkina* et huit (08) pages écrites, 22 illustrations dans *L'Opinion*. Le CDP est suivi de l'UPC qui a bénéficié d'une (01) page écrite et d'une (01) illustration dans *L'Hebdomadaire du Burkina* et *L'Indépendant* et une (01) page écrite et trois (03) images, dans *L'Opinion*. Après l'UPC arrive l'AMP, qui a occupé ½ page écrite dans *L'Hebdomadaire du Burkina* et *L'Opinion* et une (01) illustration dans *L'Opinion*. A la suite de ce parti, vient la CNPB avec ¾ de page écrite et 01 image.

I.3.3 Les autres périodiques

Les cinq périodiques ont accordé quinze (15) pages d'information et vingt trois (23) images aux informations relatives aux activités des partis politiques : *Libération*, six (6) pages ¼, *L'Intégration* et *Le Messenger* respectivement 3 ¾ et 4 ½ pages d'information, L'Evènement une demi-page. Le traitement de l'information par ces périodiques fait largement la part belle au CDP.

II- Des atteintes à la réglementation et à la déontologie

Ce volet porte sur la violation des dispositions contenues dans les textes législatifs et réglementaires ainsi que la charte déontologique des journalistes.

II.1 Au niveau de l'audiovisuel

L'observation, au cours de ce trimestre, au niveau des médias audiovisuels a concerné principalement le respect des grilles de programmes.

Les médias dans leur ensemble ont respecté leurs grilles de programmes. Cependant quelques manquements ont été relevés. La radio *Oméga FM/Bobo* émet depuis le démarrage de ses activités sans avoir déposé une grille de programmes au CSC. La *Radio Cascade* de Banfora et radio *Horizon FM Dédougou* synchronisent avec *RFI* au mépris des dispositions de la décision relative à la synchronisation.

II.2 Au niveau de la presse écrite

Les manquements relevés dans la presse écrite durant le deuxième trimestre 2013, sont essentiellement *les propos à caractère diffamatoire, les injures, l'atteinte au droit à l'image et à la dignité de la personne humaine*. Ces manquements ont été relevés dans : *Sidwaya*, *Iefaso.net*, *L'Express du Faso* et *L'Observateur Paalga*.

II.2.1 De l'atteinte au droit à l'image et à la dignité de la personne humaine

L'Express du Faso a publié, le 04 juin 2013 sur son site web, sans précaution préalable, l'image d'un bébé abandonné au secteur 21 de Bobo-Dioulasso. Ledit article a été repris

par le *Lefaso.net*, le 5 juin 2013. Cette publication constitue une violation du droit à l'image de l'enfant, condamné par la convention relative au droit de l'enfant en ses articles 16 à 18.

Le journal *Sidwaya* s'est également rendu coupable de ce manquement en publiant, dans son numéro 7400 du vendredi 19 avril 2013, l'image d'un enfant aux yeux purulents à la page 27. Le journal a justifié cette publication par le souci de venir en aide à l'enfant dont les parents étaient en quête de moyens financiers pour payer les frais relatifs à une intervention chirurgicale.

II.2.2 De l'injure

Beaucoup de propos injurieux ont été recensés sur les fora des internautes publiés par *l'Observateur Paalga* et le journal *Le Pays*. Cette banalisation de la violence verbale a été répertoriée, dans *L'Observateur Paalga* numéro 8344 du 02 avril 2013, et numéro 8358 du lundi 22 avril, dans lesquels certains propos virulents ont été publiés à l'adresse des dirigeants.

Conclusion

On constate, s'agissant du pluralisme et de l'équilibre de l'information, que les médias accordent plus d'intérêt aux activités gouvernementales. Pour ce qui est des manquements, la situation ne semble guère s'améliorer. Des efforts restent à faire et des sensibilisations à multiplier.